



DÉPARTEMENT DE L'ESSONNE

VILLE DE GRIGNY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

ET DES DÉCISIONS DU MAIRE

SÉANCE DU MARDI 14 AVRIL 2015

L'An Deux Mille Quinze mardi 14 avril, à 20 heures, le Conseil Municipal de la Commune de Grigny, légalement convoqué, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Philippe RIO, Maire.

ÉTAIENT PRÉSENTS : Mm RIO, ATIG, MMES OGBI, LE BRIAND, ETE, Mm TROADEC, ZERKAL, MME BELLAHMER, Mm LOUISON, BORTOLI, VAZQUEZ, NDOMBELE, GAMINETTE, QAROUACH, SOILHI, BOUKANTAR, MME AUBRY, M. WILLAUME, MME GIBERT

ABSENTS EXCUSÉS REPRÉSENTÉS : M. LAATRISSE REPRÉSENTÉ PAR MME OGBI, MME TAWAB REPRÉSENTÉE PAR M. TROADEC, MME RAMI REPRÉSENTÉE PAR MME LE BRIAND, MME ITOUA REPRÉSENTÉE PAR M. NDOMBELE, MME GRENOUILLAT REPRÉSENTÉE PAR M. RIO, MME RENKLICAY REPRÉSENTÉE PAR M. VAZQUEZ, MME MABANZA REPRÉSENTÉE PAR MME AUBRY, M. BAGAVANE REPRÉSENTÉ PAR M. BOUKANTAR, MME DIAWARA REPRÉSENTÉE PAR M. QAROUACH, MME HERGAUX REPRÉSENTÉE PAR M. ATIG, M. GAUBIER REPRÉSENTÉ PAR MME GIBERT

ABSENTS EXCUSÉS : M. BENDIAB, MME COMMISSIONNE, Mm BINOIS, OUKBI, MME LAMOTHE

Nombre de conseillers en exercice : 35

Nombre de conseillers présents : 19

DÉLIBÉRATION DEL-2015-0028 : AFFECTATION DU RÉSULTAT 2014 ET VOTE DU BUDGET PRINCIPAL VILLE 2015.

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L1612-1 à L1612-20, l'article L2311-1, l'article L2335-2 et L.2121-31,

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions,

Vu la loi n°83-8 du 7 janvier 1983 portant répartition de compétences entre les Communes, les Départements, les Régions et l'État,

Vu sa délibération n° DEL_2015_0018 du 14 avril 2015 portant sur l'arrêt du compte de gestion « Ville » exercice 2014,

Vu sa délibération n°DEL_2015_0023 du 14 avril 2015 portant sur l'approbation du compte administratif « Ville » exercice 2014,

Vu sa délibération n°DEL_2015_0011 du 7 avril 2015 prenant acte de la tenue du débat d'orientation budgétaire pour l'année 2015,

Vu l'avis de la commission des services ressources du 9 avril 2015,

Considérant par ailleurs l'intérêt de gérer en Autorisations de programme et Crédits de paiement les opérations à caractère pluriannuel,

Considérant que l'affectation du résultat 2014 fait partie intégrante de cette délibération,

Délibère et,

Article 1^{er}

Décide de reprendre le résultat déficitaire de clôture 2014 de la section d'investissement - Budget Principal Ville, soit la somme de 9 167 866,62 € au compte 001 « Résultat d'investissement reporté » du budget 2015.

Décide d'affecter une partie du résultat excédentaire de clôture 2014 de la section de fonctionnement - Budget Principal Ville, soit la somme de 3 237 501,35 € au compte 1068 « Excédents de fonctionnement capitalisés » du budget 2015.

Décide de reprendre une partie du résultat excédentaire de clôture 2014 de la section de fonctionnement - Budget Principal Ville, soit la somme de 943 665,28 € au compte 002 « Résultat de fonctionnement reporté » du budget 2015.

Dit que ces affectations seront inscrites au Budget Principal Ville 2015.

Article 2

Approuve le Budget primitif 2015 « Ville » et ses annexes pour lequel les balances s'établissent comme suit :

SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES

OPERATION DE L'EXERCICE	RESTES À REALISER	RESULTAT REPORTE	CUMUL SECTION
7 753 525,00 €	526 261,41	9 167 866,62	17 447 653,03

RECETTES

OPERATION DE L'EXERCICE	RESTES À REALISER	RESULTAT REPORTE	CUMUL SECTION
14 987 132,03 €	2 460 521,00	0,00	17447653,03

SECTION DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES

OPERATION DE L'EXERCICE	RESTES À REALISER	RESULTAT REPORTE	CUMUL SECTION
42 970 508,07 €	0,00 €	0,00 €	42 970 508,07

RECETTES

OPERATION DE L'EXERCICE	RESTES À REALISER	RESULTAT REPORTE	CUMUL SECTION
42 026 842,79 €	0,00 €	943 665,28	42 970 508,07

Décide des inscriptions budgétaires sur le budget primitif – budget Principal Ville – année 2015 selon les tableaux ci-dessous :

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

CHAPITRE	LIBELLE	CREDITS PROPOSES	RESTES A REALISER (RAR)	TOTAL CREDITS + RAR
16	Emprunts et dettes assimilées	4 331 000,00	0,00	4 331 000,00
	Opérations d'équipements	3 249 025,00	526 261,41	3 775 286,41
26	Titres et participations	171 500,00	0,00	171 500,00
27	Autres Immobilisations financières	2 000,00	0,00	2 000,00
TOTAL 1		7 753 525,00	526 261,41	8 279 786,41
001	Déficit reporté			9 167 866,62
TOTAL 2				17 447 653,03

RECETTES D'INVESTISSEMENT

CHAPITRE	LIBELLE	CREDITS PROPOSES	RESTES A REALISER (RAR)	TOTAL CREDITS + RAR
10	Dotations et réserves	358 900,00	0,00	358 900,00
1068	Excédent de Fonctionnement capitalisé	3 237 501,35	0,00	3 237 501,35
13	Subventions reçues	1 666 130,00	0,00	1 666 130,00
16	Emprunts	7 854 543,89	2 460 521,00	10 315 064,89
27	Autres immobilisations financières	2 000,00	0,00	2 000,00
276	Autres créances immobilisées	188 056,79	0,00	188 056,79
024	Produits de cessions	1 030 000,00	0,00	1 030 000,00
040	Transfert entre sections	650 000,00	0,00	650 000,00
021	Virement du fonctionnement	0,00	0,00	0,00
TOTAL		14 987 132,03	2 460 521,00	17 447 653,03
Résultat N-1 reporté				0,00
TOTAL				17 447 653,03

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

CHAPITRE	LIBELLE	CREDITS PROPOSES
011	Charges générales	8 727 444,16
012	Charges de personnel	27 344 500,00
65	Autres charges	5 105 428,72
66	Charges financières	640 803,93
67	Charges exceptionnelles	502 331,26
042	Transfert entre sections	650 000,00
023	Virement	0,00
TOTAL		42 970 508,07

RECETTES DE FONCTIONNEMENT		
CHAPITRE	LIBELLE	CREDITS PROPOSES
013	Atténuation de charges	330 000,00
70	Vente de produits	1 253 295,00
73	Impôts et taxes	22 608 268,00
74	Dotations, subventions	17 435 932,00
75	Autres produits	140 000,00
76	Produits financiers	189 347,79
77	Produits exceptionnels	70 000,00
TOTAL		42 026 842,79
Report de résultat		943 665,28
TOTAL		42 970 508,07

Autorise le prolongement des autorisations de programme antérieures et

Autorise les crédits de paiement qui sont dans le document annexé.

Ainsi délibéré les jour, mois et an susdits,



Le Maire

Philippe RIO

Vote pour : 28

Abstentions : 2

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte publié le 16 avril 2015

Transmis en Sous Préfecture le 17.04.15

